

**Direction Questure  
Bureau du conseil municipal**

<p><b>Compte-rendu de la séance du Conseil municipal</b></p> <p><b>du lundi 25 juin 2007</b></p>
--

Madame Annie DESCHAMPS, Première Adjointe, procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h15. Madame Laure MASSON est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 21 mai 2007.

Monsieur Raymond AVRILLIER intervient à propos de la délibération n° 19 – A 020 – Plan Climat Local ville de Grenoble – Bilan du plan d'actions 2005 et perspectives (pages 9).

Dans le cadre de la mise en place d'une étude portant sur le schéma énergétique local intégrant le plan d'actions initiées par la Ville, Monsieur Raymond AVRILLIER souhaite que les élus puissent être tenus informés de ce dossier pas seulement dans le cadre du groupe de pilotage, mais à l'occasion de la programmation d'un point d'étape intermédiaire.

Monsieur le Maire donne son accord à cette demande. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Faisant référence à la période électorale chargée qui vient de s'achever, Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus la tenue de la séance du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2007.

Monsieur le Maire fait part, auprès de l'Assemblée, des excuses de Madame Geneviève FIORASO, retenue à Paris en raison de la pré-rentree parlementaire.

A cette occasion, Monsieur le Maire salue l'enrichissement du Conseil Municipal de la ville de Grenoble, d'un Député supplémentaire en la personne de Madame Geneviève FIORASO, 3<sup>ème</sup> Adjointe, qu'il salue, à titre personnel, très chaleureusement. Il lui adresse, au nom de l'ensemble des élus du Conseil municipal, ses félicitations pour son élection qui constitue un atout supplémentaire pour la Ville.

**Question orale de Madame Christine GARNIER, au nom du groupe des élus écologistes ADES, Verts, Alternatifs :**

Au sujet de la décision prise par la Commission permanente du Conseil Général de l'Isère en date du 25 mai 2007, d'organiser une consultation des électeurs sur le projet de la rocade nord, de juillet à août 2007, sur le périmètre de l'enquête ménage déplacements, Madame Christine GARNIER, déplorant les modalités de cette consultation, demande à Monsieur le Maire :

- d'une part, si la ville de Grenoble a été consultée sur l'élaboration des questions figurant dans le document envoyé aux électeurs,
- d'autre part, si cette consultation organisée par le Conseil Général de l'Isère correspond à l'engagement pris en 2001 par Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Métro, et réaffirmée lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2006.

Enfin, Madame Christine GARNIER demande communication des sollicitations et des échanges entre la ville de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère au sujet des projets et des études, de la consultation et de la concertation des habitants concernant le projet de la rocade nord.

En réponse, Monsieur le Maire, après avoir procédé dans un premier temps à l'historique du dossier de la rocade nord, précise que l'actuel projet est crédible au plan technique, raisonnable dans son financement et soumis à l'avis de la population concernée.

Il rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2006, il avait clairement posé ces trois conditions au redémarrage du projet.

Par ailleurs, le refus de la commission nationale du débat public a été assorti de préconisations qui ont été intégralement reprises par le Conseil Générale de l'Isère.

Monsieur Pierre-Yves FAFOURNOUX, Commissaire enquêteur (assisté de Monsieur Claude CHEVRIER) est la personnalité indépendante garante du débat public qui précède et accompagne cette consultation.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire réaffirme :

- son accord pour que le Conseil Général de l'Isère soit l'interlocuteur légitime, en qualité de maître d'ouvrage de l'infrastructure pour organiser la consultation des habitants appartenant à un bassin de vie large incluant le maximum d'isérois concernés par ce projet.
- son accord pour que cette consultation ait lieu dès que possible, en prévoyant des délais très larges de réponse.

Monsieur le Maire souligne que la Ville a fait valoir le point de vue grenoblois sur cette consultation, auprès du Conseil Général de l'Isère en demandant, d'une part, que celle-ci ait lieu et d'autre part, que des questions portent sur les priorités de déplacements.

En conclusion, Monsieur le Maire réitère sa conviction dans le développement prioritaire des transports collectifs et considère que la consultation du Conseil Général de l'Isère répond à l'engagement pris tous ensemble en 2001, que les Grenoblois soient consultés avant toute décision définitive.

Les résultats de celle-ci seront étudiés pour dégager les suites à donner.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE SEPT**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **19 juin 2007**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - Mme Annie DESCHAMPS - M. Pierre KERMEN - M. Jacques CHIRON  
- M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Colette FILLION-NICOLLET - M. Michel VANNIER -  
M. Jérôme SAFAR - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Marie-José SALAT -  
Mme Florence HANFF - M. Jean-Paul ROUX - M. Jean-Marc CANTELE - M. Alain PILAUD -  
M. Cécil GUITART - Mme Agnès HUGONIN - Mme Marie-France CHAMEKH -  
M. Raymond AVRILLIER - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Sadok BOUZAIENE -  
M. Jean CAUNE - Mme Zohra CHORFA - Mme Christine CRIFO - Mme Monique DALLET -  
M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Jean-Paul GIRAUD -  
Mme Régine JAILLET - Mme Maïté JOUVE - M. Georges LACHCAR - Mme Laure MASSON  
- Mme Hélène MILET - M. Jean-Luc MONARD - M. Serge NOCODIE - Mme Gisèle PEREZ -  
M. Jean-Michel ROUGEMONT - M. François SUCHOD - Mme Marie-Noëlle ARONDEAU -  
Mme Nathalie BERANGER - M. Bernard BETTO - Mme Marguerite BON -  
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Christiane LEVAS - Mme Françoise RAMBAUD -  
M. Jacques THIAM.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H15 à 21H35  
M. Jean-Jacques GLEIZAL donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 21H35  
Mme Marie-France MONERY donne pouvoir à M. Michel VANNIER de 17H15 à 21H35  
M. Gilles KUNTZ donne pouvoir à Mme Colette FILLION-NICOLLET de 17H15 à 21H35  
M. Abderrhamane DJELLAL donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H15 à 21H35  
Mme Joëlle DIOT donne pouvoir à Mme Marina GIROD DE L'AIN de 17H15 à 21H35  
M. Serge DUCHAUSSOY donne pouvoir à Mme Zohra CHORFA de 17H15 à 21H35  
Mme Françoise GROS donne pouvoir à Mme Annie DESCHAMPS de 17H15 à 21H35  
Mme Françoise BOBIN donne pouvoir à Mme Marguerite BON de 17H15 à 21H35  
M. Denis CHAIX donne pouvoir à Mme Christiane LEVAS de 17H15 à 21H35  
Mme Danièle CHAVANT donne pouvoir à M. Jacques THIAM de 17H15 à 21H35  
M. Max MICOUD donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 21H35  
Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 17H15 à 21H35  
M. Hervé STORNY donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle ARONDEAU de 17H15 à 21H35.

Secrétaire de séance : Mme Laure MASSON.

**DELIBERATION N° 1 - (A 003) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS** - Aménagement des espaces publics stratégiques pour l'extension et la requalification du centre-ville. Bilan de concertation au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme et approbation du programme d'aménagement.  
Intervention(s): M. le Maire, M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. NURIT, Directeur Général Adjoint à la Vie Urbaine, M. CHIRON, M. KERMEN, M. NOCODIE, Mme RAMBAUD, Mme BON, Mme FILLION-NICOLLET, Mme HANFF, M. CHAMUSSY, M. FRISTOT, M. THIAM, M. AVRILLIER.

Concernant le bilan de la concertation relatif à l'aménagement des espaces publics stratégiques pour l'extension et la requalification du centre-ville, Monsieur le Maire évoque trois aspects de ce dossier qu'il qualifie de « primordiaux » :

- d'une part, l'association des Grenoblois et des habitants de l'agglomération à l'élaboration de ce projet par le biais d'une concertation basée sur une démarche totalement interactive permettant de définir avec ceux-ci, des attentes prioritaires,
- d'autre part, l'attention portée à la qualité du cadre de vie de tous les Grenoblois,
- enfin, l'affirmation de l'attractivité et de l'agrandissement du centre-ville en articulation avec le volet embellissement dudit projet.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Stéphane SIEBERT, Directeur Général des Services, de transmettre ses remerciements ainsi que ceux du Conseil municipal, à l'ensemble des agents qui depuis plus d'un an sont mobilisés sur ce projet.

Monsieur le Maire salue le travail remarquable, réalisé sous la direction de Monsieur Yves NURIT, Directeur Général Adjoint chargé du Département Vie Urbaine, par les agents de la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement urbain, de l'Exploitation ainsi que ceux des Directions de l'Economie, de l'Action territoriale décentralisée et de la Communication.

Un amendement est présenté par M. FRISTOT, sous amendé par M. le Maire et M. AVRILLIER.  
Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.

**Le Conseil municipal décide :**

- de prendre acte du bilan de la concertation préalable ci-annexé, portant sur le programme d'aménagement des espaces publics stratégiques pour la requalification et l'extension du centre-ville ;
- d'approuver les principes fondateurs des projets par secteur annexés à la délibération en les complétant sur les points suivants :
  - ajouter la programmation des zones 30km/h et aménagements cyclables ;
  - prendre en compte le stationnement des résidents dans le cadre de la concertation qui sera conduite en 2008-2009 ;
  - inclure, dans le cadre du réaménagement des liaisons gare-centre ville, l'ex îlot Droguerie, et prévoir par ailleurs la requalification de la place Saint-Bruno ;
  - mener une concertation sur l'équilibre diurne et nocturne des commerces de proximité du centre ville ;
- de poursuivre la concertation pour la définition du programme, la conception et les modalités de réalisation de chacun des projets d'aménagement, suivant des modalités qui seront définies ultérieurement secteur par secteur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements auprès de partenaires pour les études et travaux correspondant à ce programme.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 2 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Teisseire - Aménagement des anciens terrains Schneider - Démolition du restaurant d'entreprise Schneider "Belledonne".

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver la démolition du restaurant d'entreprise Schneider "Belledonne" ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de permis de démolir.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 3 - (A 027) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie (ALE) - Programme 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la nouvelle convention de partenariat et d'abroger la convention pré-existante ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'Agence Locale de l'Energie cette nouvelle convention de partenariat ci-annexée ;**
- **d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 60 700 euros à l'Agence Locale de l'Énergie.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 4 - (A 020) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de partenariat avec Grenoble Alpes Métropole dans le cadre du Programme Européen de Recherche et développement sur la maîtrise des énergies CONCERTO-SESAC n° 6 183.

**Le Conseil municipal décide :**

- **de renouveler la participation de la ville de Grenoble dans le cadre de la convention avec Grenoble Alpes Métropole, approuvée par le Conseil municipal du 23 janvier 2006 ;**
- **d'autoriser le versement d'une participation d'un montant de 40 000 euros à Grenoble Alpes Métropole.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 5 - (A 028) - URBANISME AMENAGEMENT - Définition des principes du projet Concert'Action, proposé dans le cadre du programme PREBAT - volet socio-économique.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'accepter le projet Concert'Action tel qu'il est défini dans l'annexe ci-jointe ;**
- **d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat, Plan Urbanisme Construction et Architecture.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 6 - (A 029) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acte rectificatif au bail à construction au profit d' ACTIS pour la propriété sise 12 rue du Commandant Perreau.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer un acte rectificatif au bail à construction établi au profit d'ACTIS pour la propriété sise 12 rue du Commandant Perreau.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 7 - (A 014) - STATIONNEMENT - Stationnement sur voirie : nouvelle tarification du ticket résident et nouvelle durée de la carte magnétique gratuite  
Intervention(s): M. le Maire, M. GUITART, M. MONARD, M. le Maire lève la séance et donne la présidence à Mme DESCHAMPS.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'examen du Budget annexe Stationnement – Compte administratif 2006, il était intervenu pour demander qu'il soit procédé à une étude approfondie de ce dossier au vu des propositions formulées par Monsieur Michel VANNIER, Président du groupe des élus communistes.

Soulignant la qualité du travail accompli, Monsieur le Maire adresse ses remerciements, à la fois à Monsieur Michel VANNIER pour l'enrichissement apporté par ces propositions qui pour certaines ont été prises en compte « à la lettre » et pour d'autres « dans l'esprit » et à Monsieur Jacques CHIRON, Adjoint chargé des Déplacements et de l'Espace public, pour son esprit d'ouverture.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver la nouvelle tarification à 12 € TTC pour tout nouveau ticket résidant mensuel souscrit à compter du 1er juillet 2007 ;**
- **d'intégrer 20 minutes gratuites par carte magnétique sur les horodateurs des zones oranges et violettes.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 7 GOC - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 8 - (A 016) - FINANCES - EAU ROCHEFORT : Remplacement de la chaudière fuel de la station élévatoire de Rochefort par une chaudière à énergie bois - Demande de subventions.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme de réalisation d'une chaudière à énergie bois à Rochefort ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides auprès de l'Ademe, du Conseil Général de l'Isère, du Conseil Régional Rhône Alpes et de la Régie des Eaux de Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 9 - (A 024) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de la rue des Destinées.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter la dénomination rue des DESTINÉES pour la nouvelle voie qui se situe dans le quartier Vigny-Musset, dont le tenant est la rue Leconte de Lisle et l'aboutissant l'avenue Marie Reynoard.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 10 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle avec les associations du secteur culturel - Avenants financiers pour l'année 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations du secteur culturel concernées, les avenants, joints en annexe, précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007 ;

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 11 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Tarifs et droits d'adhésion au 1er septembre 2007.

Intervention(s): M. le Maire reprend la présidence, M. SAFAR, M. CAUNE, M. le Maire, M. MONARD, M. AVRILLIER, M. VANNIER.

Un amendement est présenté par M. MONARD. Celui-ci est repoussé. Pour : 5 PC + 1 ADES, Verts, Alternatifs (Mme GARNIER) - Contre : le reste

Un amendement est présenté oralement par M. SAFAR. Celui-ci est adopté. Contre : 5 PC - Pour : le reste

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les tarifs des bibliothèques municipales figurant au tableau joint en annexe, avec date d'effet au 1er septembre 2007,
- de dire que la bibliothèque municipale de Grenoble se retire au 1er septembre 2007 du dispositif créé en 2002 pour la mise en place d'un passeport documentaire d'agglomération.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 5 PC - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 12 - (C 037) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal : demande de financement au Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale.  
Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour l'exercice 2007 une subvention du Département de l'Isère au titre de sa participation au financement des travaux de remplacement des fauteuils du Théâtre municipal, dans le cadre des financements alloués au titre de la dotation territoriale.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 13 - (C 032) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Vente des anciens fauteuils  
Intervention(s): M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la vente des anciens fauteuils du Théâtre municipal pour le prix de 5 euros la paire, après déclassement du domaine public communal,  
- de dire que le produit de la recette sera versé à la Fondation de France.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 14 - (C 034) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat Ville de Grenoble / France BLEU - saison 2007-2008

**Le Conseil municipal décide :**

**- de ratifier les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Radio France BLEU Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal pour la programmation 2007/2008,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 15 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de Création - Tarifs des spectacles de la saison 2007/2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les tarifs pour la saison 2007-2008 du Théâtre de Création,  
- de déclarer que ces tarifs entreront en vigueur en septembre 2007, soit à l'ouverture de la saison 2007-2008,**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 16 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de création - Conditions d'utilisation des salles à compter de la saison 2007/2008.



**Le Conseil municipal décide :**

**- d'adopter :**

**les conventions spécimen de mise à disposition gratuite des locaux du Théâtre de Création et de la Salle Noire, à compter de la saison 2007-2008, selon documents ci-annexés, (Annexe II et annexe I respectivement),**

**également la convention de partenariat (Annexe III),**

**ainsi que le règlement d'utilisation et de sécurité de ces locaux accompagnant chacun des contrats et conventions (Annexe IV).**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions à venir.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 17 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de création - Convention de partenariat Ville de Grenoble/médias locaux ou nationaux et structures partenaires.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de ratifier les termes de la convention type de partenariat entre la Ville de Grenoble et les médias locaux ou nationaux et structures partenaires, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre de Création pour la programmation 2007/2008,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 18 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Demande de subvention auprès de l'Etat/Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la réalisation du programme 2007 de restauration et de valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine écrit du Muséum d'histoire naturelle de Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le programme de restauration et de valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine écrit, au titre de l'année 2007, programme annexé à la présente délibération du Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, ci-après annexé.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 70 970 € et à percevoir une subvention dont le montant sera arrêté par l'Etat/Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la réalisation de ce programme.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 19 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle de Grenoble - Convention entre la Ville de Grenoble et les Editions "Un, Deux... Quatre" pour la réalisation de l'ouvrage "Paroles de Terre".

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec les Editions "Un, Deux... Quatre" pour la réalisation de l'ouvrage "Paroles de Terre" destiné au Muséum d'histoire naturelle
- d'autoriser l'achat par la Ville de 500 exemplaires de l'ouvrage pour un montant de 11 500 € TTC (comprenant les frais de transport),
- d'accepter les 100 exemplaires remis par l'éditeur à titre gracieux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 20 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat avec l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" relative à l'organisation du festival "On dirait le Sud" les 12 et 13 juillet 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'association "Atelier de recherche dramatique" relative à l'organisation du Festival "On dirait le sud" les 12 et 13 juillet 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 21 - (C 010) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations du secteur socio-culturel mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 22 - (C 018) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Participation de la Ville de Grenoble versée au FONJEP dans le cadre du financement des postes à contrat pour l'année 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser au FONJEP pour l'année 2007, le financement des postes à contrat suivants :
  - Association Départementale des Francas de l'Isère 41 973 € pour le poste de directeur Maison de l'Enfance Bachelard
  - MJC Anatole France 6 921€ pour le poste d'animateur
  - Fédération Nationale Léo Lagrange pour l'association MPT Mistral :
    - directeur : 60 320 € - directeur-adjoint : 36 850 €

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 23 - (C 024) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Opération "Ville, Vie, Vacances" : convention Ville/Etat pour l'année 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- de ratifier l'engagement de la Ville de Grenoble dans le dispositif "Ville-Vie-Vacances" au titre de l'année 2007,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de l'Isère, au nom de la Cellule Départementale "Ville-Vie-Vacances", la convention ci-annexée qui prend effet à compter du 1/01/2007 relative à l'octroi par la Ville de subventions d'un montant de 84 590 euros pour la réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif "Ville, Vie, Vacances".

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 24 - (C 021) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Convention Ville/Comité Dauphinois d'Action Sociale et Educative (CODASE) pour mise en oeuvre par le CODASE des "jobs d'été 2007" et versement d'une subvention au CODASE.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Comité Dauphinois d'Action Sociale et Educative (CODASE) la convention ci-annexée qui prend effet à compter du 1er juillet 2007 relative à l'octroi par la Ville d'une subvention de 36.000 euros, pour la mise en oeuvre des "jobs d'été" 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 25 - (C 025) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 10, galerie de l'Arlequin (ex-école des Charmes) à l'association L'Arlequin d'Argile.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter la convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 10, galerie de l'Arlequin à l'association "L'Arlequin d'Argile" à compter du 1er juillet 2007,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 26 - (C 027) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - convention d'objectifs et convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Unis-Cité.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter les dispositions de la convention d'objectifs avec l'association Unis-Cité,  
- d'adopter les dispositions de la convention de mise à disposition de locaux sis 2, rue François Raoult/16 Boulevard Agutte Sembat à l'association UNIS-CITE,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions, ci-annexées, avec effet au 1er juillet 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 27 - (C 038) - VIE ASSOCIATIVE - Convention de partenariat avec l'association SASFE, relative à l'organisation de l'évènement "festival quartiers libres" du 6 au 9 juin 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- de ratifier les dispositions de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association SASFE, relative au soutien apporté à l'association pour l'organisation du festival "quartiers libres" du 6 au 9 juin 2007 ;
- de mettre gratuitement à disposition les espaces publics, les matériels et la participation des services de la Ville qui y sont décrits ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 28 - (C 036) - VIE SCOLAIRE - Enseignement du 1er degré : Désaffectation de leur usage scolaire des logements de fonction-instituteurs au 8 Rue Ninon Vallin

**Le Conseil municipal décide :**

- de désaffecter de leur usage scolaire, sous réserve de l'avis favorable de M. le Préfet, déjà sollicité, trois des logements de fonction instituteurs sis au n°8 rue Ninon Vallin, afin de pouvoir répondre aux besoins exprimés de logements des personnels du Conservatoire National de Région.  
Cette désaffectation prendrait effet dès Juillet 2007 pour le logement actuellement vide et à leur libération, et au plus tard en Juillet 2008, pour les deux autres.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 29 - (C 006) - ANIMATION - Communication - Animation - Cabaret Frappé : rémunération forfaitaire des techniciens, intermittents du spectacle qui auront pour mission la mise en place et la réalisation de l'opération. Cabaret frappé 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- de fixer comme suit la rémunération forfaitaire des intermittents spécialisés dans le domaine du spectacle musical et employés pour l'opération Cabaret Frappé 2007 :  
Directeur Technique : 230 € brut pour une vacation de 10h00  
Régisseur Général Lumière et Régisseur Général Son : 205 € brut pour une vacation de 8h00  
Régisseur Son, Régisseur Lumière, Electricien et Régisseur Plateau : 130 € brut pour une vacation de 8h00  
Technicien Plateau : 130 € brut pour une vacation de 10h00  
Machiniste : 122 € brut pour une vacation de 10h00.
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacements rendus nécessaires dans le cadre de leurs fonctions et exigeant un déplacement à l'extérieur de Grenoble, sur la base du Tarif S.N.C.F 2ème classe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 30 - (C 002) - SPORT - Convention pluriannuelle avec l'association Boxing Club Multisports Villeneuve : avenant financier pour l'exercice 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Boxing Club Multisports Villeneuve un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 31 - (C 003) - SPORT - Conventions pour la mise à disposition réciproque des équipements sportifs entre le Service des sports de Grenoble Universités et la Ville de Grenoble, notamment pour le fonctionnement de l'association Hockey Club de Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention ci-annexée de mise à disposition réciproque des équipements sportifs entre la ville de Grenoble et le Service des sports de Grenoble Universités à partir de la saison sportive 2007/2008,**

**- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble, le Service des sports de Grenoble Universités et l'association Hockey Club de Grenoble pour la mise à disposition du terrain en gazon synthétique du Service des sports de Grenoble Universités à l'association Hockey Club de Grenoble, à partir de la saison sportive 2007/2008,**

**- d'autoriser Monsieur le maire à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 32 - (C 031) - SPORT - Convention de mise à disposition au profit de l'association Billard Club Grenoblois de deux locaux associatifs situés 24 Quai de France à Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de mettre fin à la convention de mise à disposition prise entre la ville de Grenoble l'association Billard Club Grenoblois, signée le 15 janvier 1988 pour le local de 150m<sup>2</sup> situé au 1er étage gauche, du 24 quai de France.**

**- d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition des locaux associatifs entre la ville de Grenoble et l'association Billard Club Grenoblois, situés au 24 quai de France 1er étage pour une superficie totale égale à 228m<sup>2</sup>.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la ville de Grenoble et l'association Billard Club Grenoblois.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (C 039) - SPORT - Création d'un terrain synthétique multisports dénommé "terrain rouge" et demande de financement au Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

DELIBERATION N° 34 - (C 007) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle avec l'association Les Brûleurs de Loup de Grenoble - Avenant financier pour l'exercice 2007.  
Intervention(s): M. AVRILLIER, M. PILAUD, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Les Brûleurs de Loup de Grenoble, un avenant financier d'un montant de 1 500 Euros, au titre de l'année 2007.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 35 - (C 030) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention d'objectifs avec l'association MJC Mutualité-Maison de Quartier -- Avenant financier au titre de l'année 2007.  
Intervention(s): M. PILAUD.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association MJC Mutualité-Maison de Quartier, un avenant financier attribuant une subvention d'un montant de 2 600 Euros au titre de l'année 2007.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 36 - (B 004) - LOGEMENT - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Copropriété Mutualité Grandes Alpes, 22 à 28 avenue Marie Reynoard.  
Approbation de l'avenant n° 2 à la convention spécifique.  
Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme HANFF.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention spécifique d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n° 38-12-106 concernant la copropriété Mutualité Grandes Alpes, 22 à 28 avenue Marie Reynoard ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 37 - (B 006) - LOGEMENT - Participation de la Ville aux opérations de logement social réalisées en VEFA. Opération Le Verderet, 24 rue Léon Jouhaux - Pluralis.  
Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme HANFF, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et Pluralis ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 38 - (B 007) - LOGEMENT - Participation de la Ville aux opérations de logement social réalisées en VEFA - Opération 14 rue Paul Doumer - ACTIS.  
Intervention(s): M. MOTTE, M. le Maire, M. AVRILLIER.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et ACTIS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 39 - (B 012) - LOGEMENT - Cession d'un logement sis 100 galerie de l'Arlequin à Madame Virginie PLANTAIN.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la cession d'un logement (lot n°131) de type 3 d'une surface de 62,10 m<sup>2</sup> et son cellier (lot n°247), situés dans l'immeuble 100 galerie de l'Arlequin, à Madame Virginie PLANTAIN, au prix de 70 000 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 40 - (B 005) - ACTION SOCIALE - Organisation du deuxième colloque InnovaDom : "Innovation technologique au service du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie".  
Intervention(s): M. FRISTOT, M. le Maire, Mme HANFF.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- de fixer les frais d'inscription au colloque InnovaDom à hauteur de 70 euros pour les participants (repas inclus), de dire que l'entrée est gratuite pour les étudiants et pour les représentants des associations du secteur ;
- d'autoriser les inscriptions en ligne avec un paiement sécurisé en ligne ;
- de rembourser aux intervenants extérieurs leurs frais de déplacement et d'hébergement sur la base des pièces justificatives dûment présentées (billets de trains, avion, taxi, hébergement, stationnement).

**Délibération : Adoptée - Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 41 - (B 003) - VIE ASSOCIATIVE - Convention triennale d'objectifs avec l'association Centre d'Information des Droits des Femmes de l'Isère (CIDF)" - Avenant financier pour 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant financier avec l'association Centre d'Information des Droits des Femmes de l'Isère (CIDF), ci-annexé, précisant le montant des subventions qui lui seront versées pour l'année 2007 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 42 - (B 008) - SECURITE CIVILE - Désaffectation de locaux aménagés en tant qu'abris de protection civile (Parkings Terray et du Musée) - Désaffectation de locaux D.  
Intervention(s): M. le Maire, M. AVRILLIER.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à prononcer la désaffectation des locaux aménagés en tant qu'abris de protection civile situés dans les bâtiments des parkings Lionel Terray, 13bis rue Alphonse Terray (entrée rue Nicolas Chorier), et du Musée, 50 avenue Maréchal Randon.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 43 - (B 011) - PREVENTION SECURITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance, dans le cadre du PLAP (Programme Local d'Action de Prévention) - Actions de prévention relatives à la MJC Prémol, MJC Allobroges, Maison des Jeux, Lycée Guynemer et Ecole de la Paix - Avenants financiers relatifs à la MJC Prémol, la MJC Allobroges et à la Maison des Jeux. Année 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'attribuer, dans le cadre du Programme local d'Action de Prévention de la Délinquance, des subventions sur projet à des organismes au titre de leurs actions 2007 :**
- **concernant les actions ne nécessitant pas d'avenant financier : 2 832 euros au Lycée Guynemer et 5 300 euros à l'Ecole de la Paix,**
- concernant les actions nécessitant un avenant financier : 1500 euros à la MJC Prémol ; 1718 euros à la MJC Allobroges et 515 euros à la Maison des jeux.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe..**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 44 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CEMOI - Réhabilitation de locaux économiques.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires sur cette opération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**



DELIBERATION N° 45 - (D 008) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Forum pour l'Emploi 2007 : convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. PEYRONNET, Directeur du Service Economie.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Agence Nationale Pour l'Emploi.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 46 - (D 009) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Avenant n° 1 à la convention 2006-2007-2008 entre le Conseil général de l'Isère et la ville de Grenoble pour le remboursement de postes de chargés de secteur - Année 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint,  
- de dire que la participation du Département, d'un montant de 43.000 €, sera versée sur le budget de la ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 47 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés) - année 2007

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,  
- d'accorder à l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes Diplômés), au titre de l'année 2007, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €,  
- d'accorder à l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes Diplômés), au titre de l'année 2007, une subvention de 5 000 € pour le forum "Parcours vers l'emploi de jeunes diplômés".**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 48 - (E 025) - GESTION DELEGUEE - Adhésion au syndicat mixte chargé de la gestion de l'abattoir de Grenoble - transfert de compétence.

Intervention(s): Mme DESCHAMPS, M. le Maire.

Concernant ce dossier relatif à la mise en place d'un syndicat mixte chargé de la gestion de l'abattoir de Grenoble et du transfert de la compétence municipale au niveau départemental, Monsieur le Maire remercie le Conseil Général de l'Isère, pour sa prise de responsabilité intervenue à l'issue d'un débat interne au Département qui a permis l'expression de l'ensemble des positions.

Un amendement est présenté par Mme DESCHAMPS. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adhérer au syndicat mixte avec une contribution éventuelle à l'équilibre du budget à hauteur de 49% (51% pour le Conseil Général de l'Isère), l'objet principal de ce syndicat étant la gestion de l'abattoir du Fontanil-Cornillon,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les statuts du syndicat mixte ci-joints, lesquels seront exécutoires à l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral créant ledit syndicat mixte,

- de transférer la compétence du service public d'abattage de la Ville de Grenoble au syndicat mixte au 1er juin 2008, en conséquence la Ville de Grenoble se trouvera dégagée de la responsabilité directe du service public municipal de l'abattage,

- de désigner les 4 représentants de la Ville de Grenoble au Comité Syndical, ainsi que leurs suppléants :

**Titulaires**

- Mme DESCHAMPS
- Mme FILLION-NICOLLET
- M. MOTTE
- M. BETTO

**Suppléants**

- M. PILAUD
- M. KUNTZ
- Mme CHAMEKH
- Mme RAMBAUD

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 49 - (E 024) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML GAZ ELECTRICITE DE GRENOBLE - Autorisation de souscrire à 9,1 % du capital de la SAEML SOREA (Société des Régies de l'Arc).

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. GIRAUD, M. le Maire, Mme DESCHAMPS.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la SAEML GAZ ELECTRICITE DE GRENOBLE à souscrire à 9,1% du capital de la SAEML SOREA, soit un montant maximum de 500.000 euros.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Abstention : 8 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 2 ADES, Verts, Alternatifs (Mme GARNIER, M. KERMEN pour le pouvoir de Mme BOILEAU) - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 50 - (A 001) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - ZAC Lustucru

- Opération de construction d'un parc de stationnement - Fin de mandat et quitus à Grenoble Habitat.

Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme DESCHAMPS, M. CHIRON.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver le bilan de clôture définitif arrêté le 4 décembre 2006 et présenté par Grenoble Habitat pour l'opération de construction d'un parc de stationnement dans la ZAC des anciennes usines Lustucru à Grenoble ;**
- **de donner quitus à Grenoble Habitat pour sa mission de mandataire.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 51 - (A 006) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - Opération Europole 1 - Approbation du compte-rendu financier 2006, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°4 à la convention de concession.

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. CAUNE, Mme DESCHAMPS.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la ZAC Europole I, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2006 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000, le 18 avril 2007 ;**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000, le 18 avril 2007;**
- **d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;**
- **d'approuver l'avenant, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 8 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 3 ADES, Verts, Alternatifs (M. KERMEN, Mme GIROD DE L'AIN + le pouvoir de Mme DIOT) - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 52 - (A 002) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - Opération Europole II - Approbation du compte-rendu financier 2006 et du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 8 à la convention de concession.

Intervention(s): M. CAUNE.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la ZAC Europole II, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2006 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000, le 18 avril 2007 ;**

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000, le 18 avril 2007 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Europole II :
  - pour l'année 2007 à :
    - 800 000 euros nets, au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour l'opération ZAC Europole II effectuée en 2004,
  - pour l'année 2008 à :
    - 800 000 euros nets, au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour l'opération ZAC Europole II effectuée en 2004,
    - 133 333 euros nets, sous forme de subvention d'équipement ;
- d'approuver l'avenant, ci-annexé, à la convention de concession d'aménagement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

Contre : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Abstention : 7 ADES, Verts, Alternatifs  
 - Ne prennent pas part au vote : 3 ADES, Verts, Alternatifs (M. KERMEN, Mme GIROD DE L'AIN + le pouvoir de Mme DIOT) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 53 - (A 008) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES -  
 Opération Vigny Musset - Approbation du compte-rendu financier 2006, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 6 au cahier des charges annexé au traité de concession d'aménagement.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC Vigny Musset, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2006 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM SAGES, le 26 avril 2007 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM SAGES, le 26 avril 2007 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant au cahier des charges annexé au traité concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. KERMEN) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 54 - (A 030) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES - ZAC De Bonne - Approbation du compte-rendu financier 2006, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 2 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC de Bonne, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2006 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES, le 26 avril 2007 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM SAGES, le 26 avril 2007 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. KERMEN) - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 55 - (D 005) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - ZAC Minatec - Approbation du compte-rendu financier 2006, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°3 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC Minatec, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2006 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 18 avril 2007,
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 18 avril 2007,
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé,
- de fixer le montant maximum du montant à verser par la ville de Grenoble comme suit :
- Pour l'année 2007 : 462 650 euros net, au titre de subvention d'équipement,
- Pour l'année 2008 :
  - 177 557 euros net, au titre de la participation d'équilibre à l'opération d'aménagement,
  - 133 333 euros net, au titre de subvention d'équipement,

- d'approuver l'avenant ci-joint, au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 2 ADES, Verts, Alternatifs (M. KERMEN + le pouvoir de Mme DIOT) – Pour : le reste**

DELIBERATION N° 56 - (D 002) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - ZAC des Berges (Polytec) - Approbation du compte-rendu financier 2006, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 4 au cahier des charges annexé au traité de concession.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC des Berges (Polytec), objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2006 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 18 avril 2007,
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 18 avril 2007,
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé,
- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération ZAC des Berges, pour l'année 2008, à 133 333 euros net, versé sous forme de subvention d'équipement,
- d'approuver l'avenant au cahier des charges annexé au traité de concession, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. KERMEN) - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 57 - (D 006) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Grenoble 2000 - Opération Bouchayer Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2006, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°1 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. CAUNE.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC Bouchayer Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2006 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 18 avril 2006,

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de la SEM Grenoble 2000 le 18 avril 2006,

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé,

- de fixer le montant maximum de la subvention d'équipement pour l'opération ZAC Bouchayer Viallet :

- pour l'année 2007 à 1 600 000 euros,

- pour l'année 2008 à 800 000 euros,

- d'approuver l'avenant au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. KERMEN) - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 58 - (E 020) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Marché d'Intérêt National - Avenant n°2 à la convention pour la gestion et l'exploitation du MIN de Grenoble.

Intervention(s): Mme DESCHAMPS, M. AVRILLIER.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour la gestion et l'exploitation du MIN de Grenoble, ci-annexé.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 59 - (E 023) - FINANCES - Cession des actions de la société G.O.B.T.P., détenues par la Ville de Grenoble, à la société INTERMEDIA INVESTISSEMENTS.

Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme DESCHAMPS.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la cession des 102 actions de la société G.O.B.T.P., détenues par la Ville de Grenoble, à la société INTERMEDIA INVESTISSEMENTS,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la cession des 102 actions détenues par la Ville de Grenoble pour un montant total de 44,88 €.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER)- Pour : le reste**

DELIBERATION N° 60 - (E 022) - REGIES MUNICIPALES - Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable communale pour l'exercice 2006.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport annuel de l'exercice 2006 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 61 - (E 019) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants.  
Intervention(s): Monsieur CHAMUSSY quitte la salle. M. BETTO, M. AVRILLIER.

**En conséquence, le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2007

BUDGET VILLE DE GRENOBLE

Article : 6574 (chapitre 65 )

**COMMISSION Dvpt Culturel, Sportif, Edu.**

AUTONOME DE SOLIDARITE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'ISE	1 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	423,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	423,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	423,00
COOP SCOL CLAUDE BERNARD MATERNELLE	423,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	423,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	423,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	423,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	423,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	270,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	423,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	423,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	423,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	423,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	423,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX MATERNELLE	423,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	423,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	423,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL MATERNELLE	423,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	423,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	3 003,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	54 700,00
OGEC ECOLE SAINT BRUNO	48 041,00
UNION ISERE DEL. DEPART. EDUC. NATIONALE / SECTEUR GRENO	600,00
AGORA - PEUPLE & CULTURE DAUPHINE	9 050,00



ASS DEPARTEMENTALE DES MJC DE L'ISERE	5 420,00
AUESC - USAGERS CENTRE SOCIAL BAJATIERE	9 833,00
CENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CC	5 000,00
CENTRE DE LOISIRS DE GRENOBLE	688,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	18 312,00
CINEMA LE MELIES/LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	11 000,00
CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	29 840,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	36 000,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	80 398,00
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE	2 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	1 125,00
LA BIFURK	6 000,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	14 491,00
MAISON DES HABITANTS	24 848,00
ME BACHELARD	33 182,00
ME CLOS D'OR	17 893,00
ME PREMOL	40 253,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	31 981,00
ME VILLENEUVE	14 140,00
MJC ALLOBROGES	43 433,00
MJC ANATOLE FRANCE	19 267,00
MJC EAUX CLAIRES	16 240,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	21 025,00
MJC MUTUALITE - MAISON DE QUARTIER	22 800,00
MJC PREMOL	3 330,00
MJC VILLENEUVE	5 330,00
MPT MISTRAL DRAC CENTRE SOCIAL	9 211,00
MPT SAINT LAURENT	60 259,00
PARMENTIER MAISON QUARTIER BERRIAT	18 012,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	735,00
RUE DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE	10 740,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	1 500,00
UNIS-CITE RHONE ALPES	5 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	7 275,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	2 000,00
GRENOBLE KARATE CLUB	1 000,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 700,00
OLYMPIQUE GRENOBLE TAEKWONDO	200,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS	4 000,00
UNION SPORTIVE GRENOBLE VILLENEUVE	3 100,00
AG COMPT LET VAUCANSON/AMPERE	1 000,00
AHESG -ASSOC. HUMANITAIRE DES ETUDIANTS EN SANTE DE GRE	600,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	700,00
COMITE D'ECHANGES ISERE-KIVU -C.E.I.K	800,00
ECOLE FRANCAISE DE PAPETERIE & DES INDUSTRIES GRAPHIQUE	1 000,00
FRANCAISE DE MECANIQUE (ASSOCIATION)	1 500,00
GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	2 000,00
HUMACOOP	600,00
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	1 100,00
IUFM - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES	1 000,00
MJC MUTUALITE - MAISON DE QUARTIER	2 600,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	1 700,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	1 500,00
38 GLOBULE ASS	1 000,00

**COMMISSION Solidarite**

AFIPAEIM - DELEGATION DEPARTEMENTALE ISERE	1 100,00
ALTHEA - ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE AC	4 500,00
ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL - LES BLOUSES ROSES	600,00
APAJH ASS PR ADULT JEUNES HAND	2 700,00
AXES	1 500,00
COMITE DE L'ISERE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	500,00
HAND'AMITIE MEYLAN	300,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
PARALYSES DE FRANCE ASS APF	16 200,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	150,00
SCLEROSSES EN PLAQUE RHONE-ALPES ASS	1 000,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	5 360,00
SOS AMITIE GRENOBLE DAUPHINE	2 000,00
TERRE DE SIENNE	2 500,00
THALASSEMIE & AUTRES MALADIES DE L'HEMOGLOBINE DU DAUP	300,00
URAPEDA-Union Regionale Parents d'Enfants Deficients Auditif	1 000,00
OBSERVATOIRE ASSOCIATIF DU LOGEMENT - OAL	2 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	65 380,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	12 500,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	5 000,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	500,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	2 000,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 500,00
CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	2 500,00
CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANC	1 000,00
ENFANTS DU TAMIL NADU	1 000,00
FRANCO-POLONAISE KRAKOWIAK - ASS CULTURELLE	750,00
GALLO - GROUPEMENT D'ACTIVITES LOCALES LIBRES ET OUVERT	2 500,00
IMMIGRES ITALIENS	10 000,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	730,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	9 170,00
MJC PREMOL	2 000,00
MJC VILLENEUVE	6 500,00
PARENTIER MAISON QUARTIER BERRIAT	800,00
SCOUTS MUSULMANS DE FRANCE - DISTRICT DE GRENOBLE	2 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	4 000,00
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT	2 500,00
TIP TOP EMPLOI	3 000,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET	400,00
AG COMPT LET VAUCANSON/AMPERE	2 832,00
ECOLE DE LA PAIX	5 300,00
MAISON DES JEUX ASS	515,00
MJC ALLOBROGES	1 718,00
MJC PREMOL	1 500,00
CLUB RENE LESAGE	400,00

**COMMISSION Ecologie urbaine**

TERRE DE SIENNE 1 000,00

**COMMISSION Finances, Gest Del, Admi Gen.**

AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION 500,00  
CLUB DE LA PRESSE DE GRENOBLE 1 000,00  
RESISTANCE UNIE DE L'ISERE 350,00

**COMMISSION Developp economique, insertion**

AFIJ - FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE JEUNES DIPLOM 15 000,00  
APMST - PARITÉ DANS LES MÉTIERS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQU 1 000,00  
CHAMBRE D'INDUSTRIE HOTELIERE DE L'ISERE/UMIH 38 2 000,00  
ESP 38 EMPLOI SERVICE PROXIMITE 15 000,00  
ETINCELLE 1 500,00  
FACE GRENOBLE - FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION 34 145,00  
FRANCAISE DE MECANIQUE (ASSOCIATION) 1 500,00  
GROUPEMENT ENTREPRISES ISERE 10 500,00  
INPG - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE 7 000,00  
JEMI FRANCE (JOINT EQUIPMENT MANUFACTURERS INITIATIVE) 7 500,00  
LES ENTREPRISES DU CEMOI 1 200,00  
MILLESIME (ASSOCIATION DU) 20 000,00  
PASSIONS ET METIERS DU CHOCOLAT 9 000,00  
REPERAGES ASS. 11 000,00  
TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE PAPETIERE 22 000,00  
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER 5 000,00  
38 GLOBULE ASS 1 000,00

TOTAL ARTICLE 1 138 839,00

Article : 6745 (chapitre 67 )

**COMMISSION Dvpt Culturel, Sportif, Edu.**

UNION DES PECHEURS ISERE 2 042,38

**COMMISSION Solidarite**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 692,18  
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE 309,20  
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS 349,25  
POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES REGION GRENOBLOISE ( 75,00  
SCOUTS MUSULMANS DE FRANCE - DISTRICT DE GRENOBLE 756,70  
SOS RACISME GRENOBLE 369,18  
UNION DE QUARTIER MALHERBE 674,08

**COMMISSION Finances, Gest Del, Admi Gen.**

UNION LOCALE CFDT 349,01

TOTAL ARTICLE 5 616,98

TOTAL BUDGET 1 144 455,98

**CHAPITRE 65 - NATURE 6574**

**C. M. du 18 décembre 2006**

Il a été affecté une subvention de  
à l'association SOLEXINE  
il convient de la désaffecter

7 000 €

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**PASSIONS ET METIERS DU CHOCOLAT :**

**Adoptée - Contre : 12 opposition - Pour : le reste**

**FRANCO-POLONAISE KRAKOWIAK-ASS CULTURELLE :**

**Adoptée - Abstention : M. AVRILLIER, M. FRISTOT, Mme FILLION-NICOLLET (+ pouvoir  
M. KUNTZ) - Pour : le reste**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité**

DELIBERATION N° 62 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Dégrèvement de frais de  
mise en fourrière.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de  
dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :**

**1 dégrèvement total : soit la somme de 91,50 € ;**

**1 dégrèvement partiel : soit la somme de 45,70 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**POINT D'INFORMATION**

Interviennent : Messieurs VANNIER, AVRILLIER et CHIRON.

DELIBERATION N° 63 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics -  
autorisation de signer  
Intervention(s): M. BETTO, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 07A153, 07A154, 07A155,  
07A156, 07A157, 07A158, 07A159, 06A556, 07A202, 07A203, 07A204, 07A205, 07A206, 07A207,  
07A208, 07A233, 07A234, 07A235, 07A236, 07A237, 07A101, 06A105, 07A134, 07A053, 07A224,  
07A077, 07A078, 07A079, 07A080, 07A081, 07A082, 07A083, 07A084.**

**Délibération : Adoptée**

**Vote séparé :**

**C – Remplacement des fauteuils du théâtre municipal (marchés 07A202 à 07A208) :**

**Lot 3 (07A204) " Fourniture et pose des fauteuils " à la société MUSSIDAN :**

**Adoptée - Contre : 12 opposition - Pour : le reste**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité**

DELIBERATION N° 64 - (E 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants

**Le Conseil municipal décide :**

**- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés 04A005, 07A027,**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N°65 – (E026) – ADMINISTRATION GENERALE : Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Caisse des Dépôts.

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

DELIBERATION N° 66 - (E 016) - ANIMATION - ANIMATION - CABARET FRAPPE - :  
Politique tarifaire : saison 2007

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la vente des billets du Cabaret Frappé par le réseau billetterie Fnac.**

**- d'autoriser les tarifs suivants proposés en pré-vente et en caisse du soir, à savoir 10€ en tarif réduit et 13€ en tarif plein.**

**- d'autoriser le prélèvement par la Fnac d'une majoration d'un euro cinquante cinq par billet vendu en pré-vente.**

**- que ces tarifs seront pratiqués pour la saison 2007.**

**- d'autoriser les conditions d'accessions au tarif réduit, sous condition de présentation d'une pièce justificative : adhérents FNAC (carte adhérent), demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, jeunes de moins de 18 ans, étudiants, groupes de plus de 10 personnes, aux comités d'entreprise et assimilés, aux adhérents des bibliothèques municipales.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 67 - (E 021) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus :  
articles L2123-18 du code général des collectivités territoriales : application de la délibération n°106 du Conseil Municipal du 23 avril 2001.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Signature du bail emphytéotique de la base de plein air de Massacan.**

**- les 3 et 4 mai 2007 à La Garde (Var) - Messieurs CANTELE, KUNTZ, GUITART et VANNIER**

**Premier module du cursus intitulé "Jeunes Leaders Politiques" organisé par l'Institut Aspen France.**

**- du 10 au 12 mai 2007 à Paris - Messieurs DJELLAL et SAFAR**

**Assemblée Générale et Conseil d'Administration du Réseau Européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale (REVES) et organisation de la Conférence sur le thème "Le Rôle des Gouvernements Locaux et de l'Economie Sociale pour un développement global éthique, durable et pacifique".**

**- Du 17 au 20 mai 2007 à LIVOURNE (Italie) - Mme FILLION-NICOLLET**

**Colloque sur le thème "Insertion/formation professionnelles et valorisation du Patrimoine en Europe - Etat des lieux et perspectives" dans le cadre du projet "des Chantiers Européens pour l'Emploi" piloté par Acta Vista.**

**- le 22 mai 2007 à Marseille - M. DJELLAL**

**Rencontres Parkopolis de Juin organisées par la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) : audition des candidats et choix du lauréat.**

**- le 1er juin 2007 à Paris - M. CHIRON**

**Conférence organisée par la Deutsch-Französisches Institut (DFI) sur le thème "Aménagement Urbain, Rénovation Urbaine et Egalité des Chances".**

**- le 6 juin 2007 à Berlin (Allemagne) - M. KUNTZ**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 12 opposition + 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 68 - (F 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -  
Renouvellement de mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association "Grenoble Solidarité" pour le développement d'actions en faveur des grenoblois en difficulté.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, le renouvellement de la mise à disposition gratuite à compter du 1er avril 2007 d'un agent pour une période d'un an avec l'association Grenoble Solidarité et l'exonération totale du remboursement des salaires et indemnités liés au grade détenu par l'agent mis à disposition (adjoint technique principal de 2ème classe - indice brut 446) ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Grenoble Solidarité" la convention de mise à disposition.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 69 - (F 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette concernant Madame Stéphanie GUILIANO.

**Le Conseil municipal décide :**

**- l'annulation de la dette de Madame Stéphanie GUILIANO relative au remboursement d'un trop perçu de traitement de 313,27 euros correspondant à des absences injustifiées.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 12 opposition - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 70 - (F 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de la dette concernant Monsieur Azedine DELLI.

**Le Conseil municipal décide :**

**- l'annulation de la dette de Monsieur Azedine DELLI relative au remboursement d'un trop-perçu de 401,20 euros correspondant aux retenues d'indemnités journalières versées par la sécurité sociale.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 12 opposition - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 71 - (F 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette concernant Madame Lahouria TOUAF.

**Le Conseil municipal décide :**

**- l'annulation de la dette de Madame Lahouria TOUAF relative au Supplément Familial de Traitement perçu à tort d'un montant de 300 euros.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 12 opposition - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 72 - (F 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Reconduction des fonctions d'un assistant auprès du groupe communiste

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le renouvellement du contrat de l'assistant du groupe communiste pour une période de neuf mois, à compter du 1er juillet 2007, avec une rémunération afférente à l'indice brut 476.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 73 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 25 mars 2001.

Intervention(s): M. BETTO.

DELIBERATION N° 74 - (G 002) - VOEU – Vœu relatif à la mise en place d'un fichier informatique "Base élèves" par l'Education nationale, proposé par M. Jean Caune pour le groupe Grenoble objectif Citoyenneté et présenté par l'ensemble du Conseil Municipal.

Intervention(s): M. CAUNE, M. BETTO, M. le Maire, M. CANTELE, M. THIAR.

<p>Un amendement est présenté par M. CANTELE oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Un deuxième amendement est présenté par M. le Maire oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.</p>
--

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 75 - (G 003) - VOEU – Vœu relatif à l'organisation par le Conseil Général de l'Isère, en juillet et août 2007, d'une consultation sur le projet de rocade nord, présenté par Christine Garnier au nom du groupe des élus écologistes ADES, Verts, Alternatifs.

Intervention(s): M. le Maire, Mme GARNIER, M. VANNIER, M. GUITART, M. SAFAR, M. AVRILLIER.

Mesdames ARONDEAU, RAMBAUD, BON et LEVAS du groupe de l'opposition quittent la salle.

**Délibération : Repoussée**

**Pour : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Abstention : 7 GOC - Ne prennent pas part au vote : 1 MRC (M. ROUX) + 5 PC + 2 opposition (M. BETTO + le pouvoir de Mme SIMIAND) - Contre : le reste (dont M. THIAR + le pouvoir de Mme CHAVANT)**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35**



N°	N A T U R E	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	O B J E T	M O N T A N T
<b>I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE</b>				
	<b>TRAVAUX</b>			
07T168 signé le 19/03/2007		HITECH COLDER 38180 SEYSSINS	Bibliothèque des eaux claires Rafraichissement des locaux	Pour un montant global et forfaitaire de 24 950 € HT
07T172 signé le 23/03/2007		EOLYA 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX	Bibliothèque Saint Bruno Rafraichissement des locaux Lot unique Climatisation	Pour un montant global et forfaitaire de 11 130 € HT
07T128 signé le 26/04/2007		ISS ESPACES VERTS 38240 MEYLAN	Végétalisation du Gambetta/Berriat à Grenoble Carrefour	Marché sur bordereau de prix pour un montant estimé à 49 890,50 € HT
07T238 signé le 27/04/2007		SARL COGNE MARION 38470 VINAY	Opération de réhabilitation – extension du Restaurant scolaire Jules Ferry Lot : 7 Cloisons-faux-plafonds	Pour un montant global et forfaitaire de 37 752,50 € HT
	<b>FOURNITURES</b>			
07F094 signé le 19/02/2007		SMG Prolians 38432 ECHIROLLES CEDEX	Achat d'équipements pour les élagueurs Lot 1 : Vêtements	Pour un montant annuel maximum de 5 000 € HT

07F095 signé le 20/02/2007		SARL SDA 69745 GENAS CEDEX	Achat d'équipements pour les élagueurs Lot 2 : Chaussures	Pour un montant annuel maximum de 2 000 € HT
07F096 signé le 20/02/2007		SARL SDA 69745 GENAS CEDEX	Achat d'équipements pour les élagueurs lot 3 : Matériels	Pour un montant annuel maximum de 9 000 € HT
07F063 signé le 18/04/2007		ATAM Uniformes 26106 ROMANS CEDEX	Achat d'uniformes costumes et accessoires lot 1 : Coiffes	Pour un montant annuel minimum de 300 € HT et un montant annuel maximum de 1 200 € HT
07F064 signé le 18/04/2007		AL.GE.CO. 93100 CLERMONT-FERRAND	Achat d'uniformes costumes et accessoires lot 2 : Uniformes pour le service du contrôle de stationnement et costumes pour services	Pour un montant annuel minimum de 4 000 € HT et un montant annuel maximum de 16 000 € HT
07F065 signé le 18/04/2007		BALSAN 36130 DEOLS	Achat d'uniformes costumes et accessoires lot 3 : Chemises	Pour un montant annuel minimum de 1 500 € HT et un montant annuel maximum de 6 000 € HT
07F066 signé le 18/04/2007		REGAIN SERB 81290 LABRUGUIERE-FRANCE	Achat d'uniformes costumes et accessoires lot 4 : Pulls d'hiver	Pour un montant annuel minimum de 700 € HT et un montant annuel maximum de 3 200 € HT
07F067 signé le 18/04/2007		BALSAN 36130 DEOLS	Achat d'uniformes costumes et accessoires lot 5 : Chaussures	Pour un montant annuel minimum de 500 € HT et un montant annuel maximum de 2 000 € HT

04F068 signé le 18/04/2007		BALSAN 36130 DEOLS	Achat d'uniformes costumes et accessoires lot 6 : Accessoires divers	Pour un montant annuel minimum de 1 000 € HT et un montant annuel maximum de 4 000 € HT
	<b>SERVICES</b>			
07S275 signé le 30/04/2007		GIRUS Ingénierie 38240 MEYLAN	Reconstruction du canal du Verderet sous la rue Dubois Fontanelle	Pour un montant de 37 825 € HT
07S001 signé le 01/02/2007		GONZALEZ Christian 38334 SAINT ISMIER CEDEX	Rénovation et mises aux normes des locaux du 11 Rue Millet	Pour un montant global et forfaitaire de 13 617 € HT
07S267 signé le 2/05/2007		STOA Architecte 13001 MARSEILLE	Aménagements de la rue Berlioz et du parvis sud de la gare basse du téléphérique	Pour un montant global et forfaitaire de 66 780 € HT
07S002 signé le 06/03/2007		Coordonnateurs De Sécurité Associés (CDSA) 38240 MEYLAN	Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs relative aux locaux du 11 rue Millet	Prix global et forfaitaire TF : 6 760 HT TC 3 360 HT
07S179 signé le 23/02/2007		A S P I 38330 SAINT ISMIER	Réaménagement des locaux sur la tribune de l'anneau de vitesse	Pour un montant global et forfaitaire de 1 806 € HT
07S124 signé le 6/07/2007		SOCOTEC 38434 ECHIROLLES CEDEX	Relogement de l'équipe Espaces Verts dans les locaux sous tribunes de l'anneau de vitesse	Pour un montant global et forfaitaire de 2 650 € HT
07S073 signé le 6/04/2007		COMPUTACENTER 38130 ECHIROLLES	Etudes pour la DSIT Lot 3 : Etude "évolution du poste client"	Prix global et forfaitaire 15 437,50 € HT
07S262 signé le 17/04/2007		COSEPS 38240 MEYLAN	Aménagement d'espaces publics critique sud phase 1 Mission de coordination SPS niveau II	Pour un montant de 1 596 € HT

07S249 signé le 23/04/2007	Monsieur Alain TILLIER 69009 LYON	Eglise Saint André – Restauration des façades – Etude préalable	Pour un montant de 19 850 € HT
07S055 signé le 5/02/2007	Monsieur Alain TILLIER 69009 LYON	Ancienne Chapelle Sainte Marie d'en bas- restauration des façades	Pour un montant de 3 690,38 € HT
06A444 signé le 9/05/2007	ETRA 38140 RIVES	Démolition de l'ancienne école de la Rampe des locaux du Greta Sud Isère et de l'association "Arlequin d'argile" lot 2 : Maçonnerie	Pour un montant global et forfaitaire de 48 379,08 € HT

## II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

07-1559	Arrêté 03/05/2007	Me DELACHENAL	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0701139 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par le syndicat de copropriété de l'ensemble immobilier Le Grand Parc et tendant à annuler l'arrêté n° 06-4353 du 15 décembre 2006 instituant une servitude de câblage.
07-1747	Arrêté 14/05/2007	Me FESSLER	La Ville de Grenoble intervient en défense devant le tribunal administratif de Grenoble dans la procédure engagée par Monsieur Jamel TAIRALIL relative à la sanction prise à son encontre (requête n° 0700915-3).
07-1792	Arrêté 16/05/2007	Me FIAT	Le présent arrêté annule l'arrêté municipal n° 06-2243 du 04 décembre 2006 relatif aux requêtes n° 06LY00835 déposée par Monsieur Raymond AVRILLIER et 06LY00807 déposée par la société Numéricâble devant la cour administrative d'appel de Lyon à l'encontre du jugement du tribunal administratif de Grenoble en date du 13 janvier 2006 relatif à l'exploitation du réseau câblé. La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête susvisée.
07-1822	Arrêté 18/05/2007	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont ont été victime le 24 mai 2005, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur François CAMBUS, gardien principal de Police Municipale et Monsieur Guy MONDET, chef de Police Municipale, la Ville de Grenoble interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.

07-1823	Arrêté 06/04/2007	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 07 mars 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre GUYON, gardien principal de Police Municipale, la Ville de Grenoble interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1824	Arrêté 20/04/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 21 février 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Francis JAMIER, Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe, la Ville de Grenoble interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1825	Arrêté 20/04/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 23 janvier 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur M'hammed BENSELLAM, Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe, la Ville de Grenoble interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1826	Arrêté 20/04/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 03 octobre 2006, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Aomar BELHAJ, Brigadier chef principal, la Ville de Grenoble interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1827	Arrêté 30/04/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 06 avril 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre MUFFAT-JOLY, né le 10 août 1951, la Ville de Grenoble interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1828	Arrêté 30/04/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 05 avril 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Marie-Lyne MAZET, née le 20 juillet 1967, la Ville de Grenoble interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-1829	Arrêté 07/05/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 12 avril 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Mademoiselle Sophie GONZALEZ, adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe, la Ville de Grenoble interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

07-1830	Arrêté 07/05/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 13 mars 2006, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Béatrix MASSET, née le 19 janvier 1949, la Ville de Grenoble est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
---------	----------------------	----------------	--

### III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

Baïl de location		La Ville de Grenoble loue à M. GAILLARD Claude, un logement de 2 pièces situé 4 rue Pinal à Grenoble. Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans à compter du 15 novembre 2006 pour se terminer le 15 novembre 2012.	Loyer mensuel : 53, 61 € Hors charges locatives
------------------	--	---	--

### IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION

07-1496	Arrêté 16/05/2007		Le droit de préemption urbain conféré à la Ville de Grenoble sur la parcelle ER 104 sise, 1 bis rue Leconte de l'Isle, est délégué, en application de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, à l'EPFLRG, Etablissement Public Foncier de la Région Grenobloise dont le siège sis 3, rue Malakoff à Grenoble.
---------	----------------------	--	--